

APPLICATIONS SMARTPHONE GRATUITES À DÉCOUVRIR OU FAIRE DÉCOUVRIR!

Alcooquizz (CHUV): permet d'évaluer son alcoolémie durant une soirée. **Pratique:** elle dispose d'un petit outil pour tirer au sort celui qui ne boit pas et prendra le volant.

<http://appstore.com/alcooquizz>

Alcoo-sim (FVA – be my angel tonight): propose un outil d'évaluation de son alcoolémie et de l'heure à laquelle il sera possible de prendre le volant.

<http://appstore.com/alcoo-sim>

After Party (OFSP): un jeu pour smartphone destiné à sensibiliser les jeunes aux thèmes « alcool et santé » et « alcool et sécurité ». Cette application fait appel à l'adresse et aux connaissances des joueurs pour les confronter au thème de l'alcool dans un esprit ludique.

<http://appstore.com/afterparty>

UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION LAUSANNOISE



pote bourré = pote en danger

Deux jeunes valent mieux qu'un ! En effet, quoi de plus vulnérable qu'un jeune, ayant consommé de l'alcool et livré à lui-même? À travers sa campagne de prévention, la Ville de Lausanne souhaite notamment sensibiliser la jeunesse à l'importance du groupe : solidaires pendant la soirée, mais aussi quand la fête est finie... Il est essentiel qu'un jeune ne reste pas seul, quel que soit son état.



Regardez la vidéo

Le bon réflexe en cas d'intoxication aiguë:

Rester avec la personne en difficulté.

Appeler l'ambulance (144) ou les parents.

RESSOURCES À DISPOSITION

mon-ado.ch

Informations, conseils et outils utiles aux parents pour la prévention des addictions.

www.mon-ado.ch

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

Développement et coordination de prestations de prévention alcool pour parents, jeunes et grand public. Consultations pour les plus de 18 ans.

www.fva.ch - prevention@fva.ch - 021 623 37 05

CIAO

Site d'information et de prévention pour les jeunes de 13 à 20 ans. Poser une question anonymement aux professionnel-le-s, discuter entre jeunes: je m'informe, je m'exprime.

www.ciao.ch

Consultations

Dépistage, évaluation et accompagnement d'adolescents consommateurs de substances (DEPART).

Pour jeunes de 12 à 20 ans, familles et professionnel-le-s.

www.infoset.ch/inst/depart - programme.depart@chuv.ch - 021 635 15 87

Telme.ch

Consultations psycho-éducatives ou à visée psychothérapeutique, rendez-vous ou réponses aux questions des jeunes et familles.

www.telme.ch - 147@projuventute.ch - 147 ou 021 324 24 15

Ville de Lausanne

Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) et Service de santé et prévention (SSPr)

Pl. Chauderon 9 – CP 5032 – 1002 Lausanne
021 315 68 14

preventionalcool@lausanne.ch

www.lausanne.ch/preventionalcool



Papa



Tu peux venir me chercher stplé?

23:45 ✓

T'es où??!!!!
Un problème?

23:47 ✓



Jeunes et alcool, parents, vous pouvez agir!

Campagne lausannoise de prévention alcool
du 30 avril au 10 mai 2015

www.lausanne.ch/preventionalcool

L a u s a n n e

PARENTS! VOUS POUVEZ AGIR OU RÉAGIR!

👤 Durant l'enfance, ce sont les parents qui ont généralement la plus grande influence sur les comportements et les valeurs de leurs enfants, notamment concernant leur consommation d'alcool. Une éducation basée sur le dialogue, la pose de règles claires sur l'usage de l'alcool, la supervision parentale des activités et sorties ainsi que la fixation d'heures de rentrée favorisent une consommation d'alcool moindre et plus tardive des adolescents.

👤 Les premières alcoolisations et ivresses peuvent avoir lieu vers l'âge de 11-13 ans et s'effectuent en général au domicile des parents (parfois en leur absence) ou lors de soirées privées. Lorsque les parents ne savent pas ce que font leurs enfants pendant leur temps libre, ces derniers sont plus nombreux à consommer régulièrement de l'alcool.

À 15 ans, 8% des adolescent-e-s consomment régulièrement de l'alcool

(au moins une fois par semaine)

À 15 ans, 1 adolescent-e sur 4 a déjà été ivre au moins une fois

- 👉 Les ados attendent un positionnement ferme et bienveillant de leurs parents et des adultes.
- 👉 Ils ont besoin de prendre leur autonomie tout en préservant le lien avec leurs parents.
- 👉 Ils sont plus vulnérables que les adultes face à l'alcool.
- 👉 Ils sont influencés par leurs pairs, les médias... et leurs parents.
- 👉 Ils s'attendent à des parents non-permissifs en matière d'alcool.
- 👉 Ils ont besoin qu'on leur répète les informations.

ADOPTÉZ UNE POSITION PROTECTRICE ET OUVERTE AU DIALOGUE

- 👤 Recevez les ami-e-s de votre ado à la maison, invitez-les à des activités de loisirs pratiquées en famille.
- 👤 Échangez avec les autres parents sur les activités et sorties de votre enfant.
- 👤 Dialoguez avec votre enfant : avec qui est-il-elle, où, envisage-t-il-elle de boire de l'alcool, en quelle quantité ?
- 👤 Fixez un cadre aux sorties (heure de rentrée, moyen de transport, etc.) et à la consommation d'alcool.
- 👤 Parlez des risques immédiats et de leur prévention : intoxication, coma éthylique, violence, relations sexuelles non désirées et/ou non protégées, etc.
- 👤 La loi fixe des limites claires, utilisez-les pour appuyer vos décisions.

QUE DIT LA LOI ?

Vente d'alcool

Il est interdit de vendre et de remettre des boissons distillées (spiritueux, apéritifs, alcopops, etc.) aux moins de 18 ans et des boissons fermentées (bière, vin, cidre) aux moins de 16 ans.

Il est interdit de servir des boissons alcooliques aux personnes en état d'ébriété.

Le Code Pénal Suisse prévoit un article (art.136) qui punit d'emprisonnement ou d'amende toute personne qui aura remis à un enfant de moins de 16 ans, ou aura mis à sa disposition, des boissons alcooliques ou d'autres substances en quantité propre à mettre en danger sa santé.

Fréquentation des établissements publics

Un jeune de moins de 16 ans, non accompagné du représentant légal, n'a pas accès aux cafés, restaurants, tea-rooms, bars, pubs et discos sans une autorisation écrite.

Cette autorisation ne peut être accordée que :

- jusqu'à 18h entre 10 et 12 ans,

- jusqu'à 20h entre 12 et 16 ans.

L'autorisation doit être datée et signée, avec nom, adresse et n° de téléphone des parents, nom et date de naissance de l'enfant, ainsi que le nom de l'établissement qu'il est autorisé à fréquenter.

Les salons de jeux et les cybercentres sont interdits aux moins de 16 ans, sauf si le jeune est accompagné du représentant légal.

Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à fréquenter les night-clubs.

Sorties nocturnes et consommation d'alcool dans l'espace public

En cas de consommation excessive et trouble de l'ordre public, la police peut confisquer les boissons des perturbateur-trice-s.

Avec autorisation du représentant légal, les jeunes de moins de 15 ans peuvent rester dehors jusqu'à 23h durant la période de l'heure d'été (de fin mars à fin octobre). Hors de cette période, soit de novembre à fin mars, cette limite est avancée à 22h, à Lausanne.